

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA  
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 5 FÉVRIER  
1998, À 20H00.

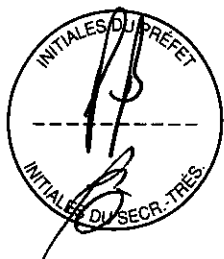
Étaient présents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet  
Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant  
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller  
Monsieur Robert Beaudry, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller  
Monsieur André Choinière, conseiller  
Monsieur Guy Dubé, conseiller  
Monsieur Marcel Dulude, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Madame Renée Legendre, conseillère  
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller  
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait également à la  
séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre  
1997
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 1997  
du Comité consultatif agricole
7. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 7.1 Ville de Chambly
    - . règlement numéro 93-02-76A modifiant le règlement de zonage
    - . règlement numéro 93-02-78 modifiant le règlement de zonage
    - . règlement numéro 93-02-80A modifiant le règlement de zonage
    - . règlement numéro 93-02-79 modifiant le règlement de zonage
  - 7.2 Ville de Beloeil : règlement numéro 1248-51-97 modifiant le  
règlement de zonage
  - 7.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-70 modifiant le  
règlement de zonage
8. Assurances générales
9. Avis de motion : projet de règlement numéro 26-98 "Date de la vente  
d'immeubles à défaut de paiement de taxes"
10. Centres d'Urgence – Entreprises



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

11. Implantation des C.L.D.
12. Cours d'eau Roy
13. Mutuelle de prévention
14. Adhésion à l'U.M.Q.
15. Crédits T.P.S. – T.V.Q.
16. Nom de la nouvelle Commission scolaire
17. Affaires publiques
18. Divers
19. Clôture de la séance

**POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant constaté le quorum, monsieur le Préfet déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Préfet informe les membres du Conseil que la fusion des anciennes municipalités du Village de Saint-Denis-sur-Richelieu et de la Paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu a été décrétée par le ministre des Affaires municipales, en date du 10 décembre 1997. La nouvelle municipalité porte le nom de Saint-Denis-sur-Richelieu.

**POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les points suivants :

7.4 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

- . Règlement numéro Z.15-1A-56 modifiant le règlement de zonage
- . Règlement numéro Z.15-1A-60 modifiant le règlement de zonage

18.1 Nettoyage des cours d'eau : mesures d'urgence

18.2 Plan de mesures d'urgence

18.3 Projet de Loi 175 modifiant diverses lois

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 1997**

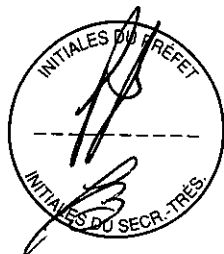
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 1997 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-001

98-02-002

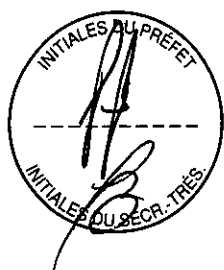


No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 98-001 31-10-97 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant le certificat de publication pour les cours d'eau Branches 10, 13, 15 et 30 du Ruisseau Beloeil, Grand Ruisseau Beloeil et Rivière au Trésor, ainsi que le procès-verbal de la rencontre du 6 mai 1997 du Bureau des délégués des deux M.R.C. pour le cours d'eau rivière au trésor et Ruisseau Beloeil.
- 98-002 18-11-97 Lettre de MONSIEUR CLAUDE OSTIGUY, directeur général, COLLEGE ÉDOUARD-MONTPETIT, nous manifestant leur intérêt à participer à l'implantation et au fonctionnement du C.L.D. de notre M.R.C..
- 98-003 19-11-97 Lettre de MADAME EVELYNE D'AVIGNON, secrétaire-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant les projets de règlements de zonage 91.21.15.97 et 91.21.16.97, les projets de règlements de lotissement 91.20.05.97 et 91.20.06.97 et le projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 97.06, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-004 19-11-97 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous informant de la procédure d'enregistrement des règlements numéros Z.15-1A-48 à Z.15-1A-59, L.15-1A-7 et L.15-1A-8.
- 98-005 20-11-97 Lettre de MADAME LORRAINE CREVIER, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, transmettant les documents destinés aux municipalités relativement aux taxes payées par les exploitants de certains réseaux (T.G.E.) pour 1997.
- 98-006 20-11-97 Lettre de MONSIEUR MICHEL MERLEAU, directeur général, VILLE DE CHAMBLY, transmettant la facture d'honoraires professionnels de Dessau pour le projet d'égout pluvial et sanitaire du cours d'eau Beauregard.
- 98-007 21-11-97 Lettre de MONSIEUR RÉMY TRUDEL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES et MONSIEUR GUY CHEVRETTE, ministre, DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS, transmettant le décret du gouvernement du Québec, numéro 1483-97 concernant le règlement sur la contribution financière des municipalités locales à la promotion et au développement économique.
- 98-008 24-11-97 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le premier et le second projet de règlement numéro 845-70, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

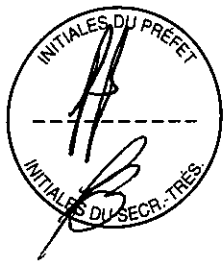
- 98-009 24-11-97 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le second projet de règlement numéro 845-75, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-010 25-11-97 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. CHAMPLAIN, transmettant la résolution numéro R-97-335 appuyant la M.R.C. de Roussillon dans le cadre de l'aménagement de la Commission de développement de la Métropole.
- 98-011 25-11-97 Lettre de MADAME JACINTHE B. SIMARD, présidente, U.M.R.C.Q., transmettant le document sur le Bilan des activités de l'organisme, ainsi que les factures pour la cotisation annuelle.
- 98-012 26-11-97 Lettre de MADAME FRANÇOISE RICHER, directrice générale, CEGEP DE SOREL-TRACY, demandant notre appui à leur projet ayant pour but de doter la région d'un Centre collégial de transfert technologique en écologie industrielle.
- 98-013 27-11-97 Lettre de MONSIEUR GUY DUBÉ, maire, VILLE D'OTTERBURN PARK, remerciant le Conseil de la M.R.C. pour les bons vœux témoignés à la suite de son élection à titre de maire de la ville, le 14 novembre 1997.
- 98-014 27-11-97 Lettre de MONSIEUR JEAN TREMBLAY, directeur général, VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant la résolution numéro 97-442 pour la nomination de monsieur Guy Dubé à titre de représentant de la ville d'Otterburn Park et de monsieur Richard Chalifoux à titre de substitut au sein du Conseil de la M.R.C..
- 98-015 27-11-97 Lettre de MONSIEUR GILLES BEAUDET, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, remerciant le Conseil de la M.R.C. pour les bons vœux témoignés à la suite de son élection à titre de maire de la municipalité, le 14 novembre 1997.
- 98-016 27-11-97 Lettre de MONSIEUR RÉMY TRUDEL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception du règlement numéro 14-8 modifiant le Schéma d'Aménagement et nous informant de son entrée en vigueur le jour où le présent avis nous sera signifié.
- 98-017 27-11-97 Lettre de MONSIEUR MICHEL MERLEAU, directeur général, VILLE DE CHAMBLY, relativement au branchement temporaire dans le cadre des travaux dans le cours d'eau Beaugard.
- 98-018 01-12-97 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE CHAMPLAIN, transmettant copie certifiée conforme du projet de règlement numéro 97-39 et l'avis public du règlement 97-36, conformément à l'article 48 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

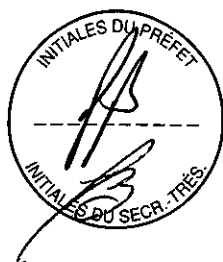
- 98-019 02-12-97 Lettre de MADAME LOUISE GUIMOND, vice-présidente, SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC, concernant la mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière de véhicules pour des personnes ayant un permis faisant l'objet d'une sanction.
- 98-020 03-12-97 Lettre de MONSIEUR JULIEN BUSSIÈRE, président, C.I.T.V.R., relativement à la mise sur pied d'une expérience pilote du train de banlieue Rive-Sud, dont la première réunion aura lieu le 17 décembre 1997.
- 98-021 03-12-97 Lettre de MADAME SUZANNE DAVID, secrétaire comptable, PAROISSE DE ST-DENIS-SUR-RICHELIEU, transmettant la copie de résolution numéro 97-12-252 concernant le dépôt de la liste de vente pour taxes.
- 98-022 03-12-97 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le second projet et règlement numéro 845-77.
- 98-023 05-12-97 Télécopie de la TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LA MONTÉRÉGIE, relativement à la représentation des femmes dans les structures décisionnelles locales et régionales (C.L.D.).
- 98-024 05-12-97 Lettre de MADAME EVELYNE D'AVIGNON, secrétaire-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant copie du règlement numéro 97.06 et la résolution par laquelle il a été adopté, conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-025 05-12-97 Lettre de MADAME EVELYNE D'AVIGNON, secrétaire-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant copies des seconds projets de règlement de zonage 91.21.15.97 et 97.21.16.97 et les seconds projets de règlements de lotissement numéros 91.20.05.97 et 91.20.06.97, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-026 08-12-97 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant le premier projet de règlement numéro U-120-57 conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-027 08-12-97 Lettre de MONSIEUR BENOIT ROLLAND, arpenteur-géomètre, BENOIT ROLLAND, transmettant la facture pour les travaux effectués dans les cours d'eau Branches 13, 15 et 30 du ruisseau de Beloeil.
- 98-028 08-12-97 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant copie de la résolution portant le numéro 97-398 concernant la nomination d'un substitut du maire au sein du Conseil de la M.R.C.V.R..



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

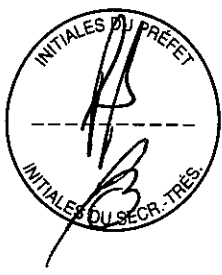
- 98-029 08-12-97 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, accusant réception des procès-verbaux des séances des 4 et 15 septembre ainsi que du 16 octobre 1997.
- 98-030 08-12-97 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant les seconds projets de règlements numéros U-120-56 et U-120-57, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-031 09-12-97 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous informant de la nomination des membres du Bureau des délégués de la M.R.C. et de leurs substituts pour 1998.
- 98-032 09-12-97 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant de la nomination des membres du Bureau des délégués de la M.R.C. et de leurs substituts pour 1998.
- 98-033 09-12-97 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, transmettant le projet de règlement numéro 52 modifiant le schéma d'aménagement à Ste-Catherine.
- 98-034 09-12-97 Lettre de MONSIEUR HENRI-PAUL THIBAUT, responsable du Registre des biens culturels, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, transmettant copie de l'avis d'intention de classement de la maison Tétro-Ducharme de Saint-Marc-sur-Richelieu, signé le 1<sup>er</sup> décembre 1997, par la ministre madame Louise Beaudoin.
- 98-035 09-12-97 Lettre de MONSIEUR GUY DUBÉ, maire, VILLE D'OTTERBURN PARK, félicitant monsieur Pierre Bourbonnais pour sa nomination à titre de préfet de la M.R.C.V.R..
- 98-036 09-12-97 Lettre de MONSIEUR GUY DUBÉ, maire, VILLE D'OTTERBURN PARK, félicitant monsieur Gilles Plante pour sa nomination à titre de préfet suppléant de la M.R.C.V.R..
- 98-037 09-12-97 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le projet de règlement numéro PR-161, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-038 09-12-97 Lettre de MADAME FRANCYNE HÉBERT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant le règlement numéro 277-96-029-A, conformément à l'article 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-039 09-12-97 Lettre de MONSIEUR JEAN LACROIX, greffier, VILLE DE CARIGNAN, transmettant la résolution numéro 97-12-309 désignant monsieur Daniel Lafond à titre de substitut au sein du C.C.R.A..



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 98-040 10-12-97 Lettre de MONSIEUR YVON RICHER, sous-ministre adjoint au développement des régions, SÉCRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS MONTÉRÉGIE, relativement à la demande d'incorporation des C.L.D..
- 98-041 10-12-97 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant copie de la résolution portant le numéro 97-432 relativement à l'approbation des prévisions budgétaires 1998.
- 98-042 10-12-97 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 97-11-271 relativement à la nomination des membres du Bureau des délégués pour 1998.
- 98-043 11-12-97 Lettre de MONSIEUR JEAN-PAUL LABERGE, directeur des services-conseils en gestion, LE GROUPE MALLETTE MAHEU, nous informant de la nomination d'un expert-conseil en gestion municipale dans leur firme.
- 98-044 11-12-97 Lettre de MONSIEUR GILLES GAGNON, secrétaire-trésorier, M.R.C. D'ARTHABASKA, transmettant la résolution numéro 97-11-8377 concernant l'entente sur les services de police par la Sûreté du Québec et la grille tarifaire.
- 98-045 11-12-97 Lettre de MONSIEUR MICHEL RIENDEAU, chef du C.S. de Boucherville, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, transmettant le permis d'intervention numéro 97-040 pour le nettoyage du cours d'eau Ruisseau Beloeil, branche 10.
- 98-046 12-12-97 Lettre de MONSIEUR MARTIN MURRAY, président, GROUPE RÉDOMONT, nous transmettant des documents d'information sur leur regroupement, ayant pour rôles principaux l'entraide et le développement des affaires de ses membres.
- 98-047 12-12-97 Lettre de MONSIEUR ROBERT ROUSSEL, directeur des services techniques, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, relativement au rétablissement de la section d'écoulement du ruisseau Massé à l'arrière du 348 Principale.
- 98-048 12-12-97 Lettre de MADAME MICHÈLE DUROCHER, attachée politique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de notre résolution numéro BD-97-156, relativement à une demande de nomination d'une personne pour agir en qualité d'arbitre pour les travaux dans le cours d'eau Roy.
- 98-049 12-12-97 Lettre de MONSIEUR YVON BÉLAIR, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE DEUX-MONTAGNES, transmettant la résolution numéro 190-97 demandant la constitution d'un comité technique à la Commission de développement de la Métropole.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 98-050 15-12-97 Copie certifiée conforme de la M.R.C. BEAUCE-SARTIGAN, résolution numéro 97-11-244, relativement à la réforme de la fiscalité municipale.
- 98-051 15-12-97 Lettre de MADAME JANYSE L. PICHETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE MASKINONGÉ, transmettant la résolution numéro 280-10-97 relativement à la politique de transfert de 500 M\$ du ministère des Affaires municipales.
- 98-052 16-12-97 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, relativement à la nomination de deux membres du Bureau des délégués et de deux substituts.
- 98-053 16-12-97 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE CROTEAU, SECOURISME ESTRIE, relativement à la certification de secouriste en milieu de travail de la C.S.S.T..
- 98-054 17-12-97 Certificat d'affichage de la VILLE DE CHAMBLY, relativement à l'adoption du règlement numéro 25-97 de la M.R.C., concernant le soutien financier à un organisme de promotion et de développement économique.
- 98-055 17-12-97 Lettre de MADAME BRIGITTE BOISVERT, greffière, VILLE DE STE-JULIE, transmettant la résolution numéro 97-632 concernant leur opposition à l'intervention dans le cours d'eau Branche 30 du Ruisseau Beloeil.
- 98-056 18-12-97 Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, assistant-greffier, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 1248-50-97, conformément à l'article 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-057 18-12-97 Lettre de MADAME MANON DEXTRAZE, adjointe au secrétaire-trésorier, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 6503-97, adoptant le règlement numéro 257 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 98-058 19-12-97 Lettre de MONSIEUR CLAUDE VEILLEUX, ing. & agr., URGEL DELISLE & ASSOC., relativement à la canalisation entre la Petite Rivière de Montréal et la rue Salaberry dans le cadre des travaux dans le cours d'eau Beauregard.
- 98-059 19-12-97 Lettre de MONSIEUR LUC BOILEAU, directeur, RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, transmettant un avis de santé publique sur la problématique et les mesures de prévention associées aux morsures de chiens.
- 98-060 22-12-97 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant la résolution numéro 97-12-786 relativement au paiement de la quote-part à la M.R.C.V.R. pour l'année financière 1998.
- 98-061 22-12-97 Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, directeur général, U.M.Q., transmettant la facture concernant la cotisation annuelle de notre M.R.C. à l'Union.

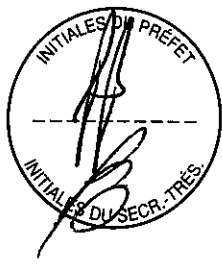




No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

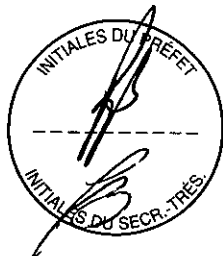
- 98-062 22-12-97 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ CABANA, secrétaire-trésorier, PAROISSE DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, transmettant le certificat d'affichage du règlement numéro 25-97 de la M.R.C., concernant le soutien financier à un organisme de promotion et de développement économique.
- 98-063 22-12-97 Certificat d'affichage de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, du règlement numéro 25-97 de la M.R.C., concernant le soutien financier à un organisme de promotion et de développement économique.
- 98-064 22-12-97 Certificat d'affichage de la VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, du règlement numéro 25-97 de la M.R.C., concernant le soutien financier à un organisme de promotion et de développement économique.
- 98-065 22-12-97 Lettre de MONSIEUR PIERRE CHAMPAGNE, directeur général, S.D.E. RIVE-SUD, transmettant les documents concernant l'exercice budgétaire de leur organisme.
- 98-066 22-12-97 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant le règlement numéro U-120-97 conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-067 23-12-97 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le règlement numéro 845-70 et nous informant que le règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter.
- 98-068 23-12-97 Lettre de MONSIEUR RÉMY TRUDEL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, félicitant monsieur Pierre Bourbonnais pour sa nomination à titre de préfet de la M.R.C.V.R..
- 98-069 23-12-97 Lettre de MONSIEUR ANTOINE SYLVAIN, directeur par intérim, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception des prévisions budgétaires pour l'année financière 1998.
- 98-070 23-12-97 Certificat d'affichage de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU concernant l'adoption du règlement de la M.R.C. numéro 25-97 pour le soutien financier à un organisme de promotion et de développement économique.
- 98-071 23-12-97 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant la résolution numéro 97-606 pour l'approbation des prévisions budgétaires pour l'année financière 1998.
- 98-072 23-12-97 Lettre de MONSIEUR GERMAIN DESBIENS, président directeur général, FONDATION DE L'ENTREPRENEUSHIP, nous invitant au 15<sup>e</sup> colloque annuel de la Fondation de l'entrepreneurship qui se tiendra les 5 et 6 février 1998, à l'hôtel Loews Le Concorde à Québec.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 98-073 05-01-98 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, directrice générale, M.R.C. DE CHAMPLAIN, transmettant copie certifiée conforme numéro 97-40 adoptant le schéma d'aménagement révisé de leur M.R.C..
- 98-074 05-01-98 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, transmettant les documents transmis au gouvernement du Québec relativement à la demande de rattachement au territoire de notre M.R.C..
- 98-075 05-01-98 Certificat d'affichage de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU VILLAGE concernant l'adoption du règlement numéro 25-97 pour le soutien financier à un organisme de promotion et de développement économique.
- 98-076 05-01-98 Lettre de MONSIEUR YVON MAJOR, maire, VILLE DE STE-JULIE, transmettant la résolution numéro BD-97-123 intitulé : Grand ruisseau de Beloeil – étude des débits et de drainage.
- 98-077 26-01-98 Mise en demeure de MADAME CÉCILE LACHANCE, citoyenne de la VILLE DE CARIGNAN contre M.R.C.V.R. et M.R.C. CHAMPLAIN, à la suite des inondations subies dans le cours d'eau Roy.
- 98-078 26-01-98 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., relativement à l'entrepreneuriat et les jeunes au sein des structures locales et de développement.
- 98-079 26-01-98 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, transmettant le règlement de modification numéro 89-98 du schéma d'aménagement.
- 98-080 26-01-98 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, transmettant le règlement de modification numéro 90-98 du schéma d'aménagement.
- 98-081 26-01-98 Lettre de MADAME FRANCYNE HÉBERT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant une demande relativement au déplacement de la zone industrielle de la municipalité.
- 98-082 26-01-98 Lettre de MONSIEUR BRIAN FAHEY, vice-président associé, MUNICONSULT, offrant leur service relativement aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles et l'article 59 de la L.P.T.A.A..
- 98-083 26-01-98 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, VILLAGE DE SAINT-DENIS, transmet le projet de règlement numéro 98-R-006 modifiant le zonage de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Denis.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 98-084 26-01-98 Lettre de MONSIEUR RÉMY TRUDEL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant du versement de l'aide financière consentie à notre M.R.C. dans le cadre du Programme d'aide au développement économique régional (PADER) au montant de 15 251,67 \$.
- 98-085 26-01-98 Lettre de MONSIEUR ALAIN GAUTHIER, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant de la nomination de monsieur Roger Gaudreau à titre d'arbitre relativement à la décision rendue par le Bureau des délégués des M.R.C. de Champlain et de La Vallée-du-Richelieu pour le cours d'eau Roy (résolution BD-97-156).
- 98-086 26-01-98 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE CHAMPLAIN, transmettant la résolution numéro R97-357 relativement à la nomination des trois délégués de comté de leur M.R.C..
- 98-087 26-01-98 Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, assistant-greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le certificat d'affichage dûment complété relativement à l'adoption du règlement du numéro 25-97 : "Règlement de soutien financier à un organisme de promotion et de développement économique".
- 98-088 26-01-98 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, VILLAGE DE SAINT-DENIS, donnant l'avis formel de la fusion des municipalités du Village de Saint-Denis-sur-Richelieu et de la Paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu.
- 98-089 26-01-98 Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE, directrice générale, S.M.D., nous informant du report de la consultation sur la révision des structures décisionnelles de la S.M.D. au 27 février 1998.
- 98-090 26-01-98 Document de l'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, relativement aux enjeux, priorités et choix - budget d'exploitation 1998 - budget d'immobilisations 1998 - programme triennal d'immobilisations de 1998 à 2000.
- 98-091 26-01-98 Lettre de MADAME CAROLE LANOVILLE, agente de développement, CONSEIL D'INTERVENTION POUR L'ACCÈS DES FEMMES AU TRAVAIL AU QUÉBEC INC., nous informant d'une recherche intitulée : "Les femmes au cœur du développement régional", produite dans le but d'outiller les représentantes dans les dossiers du développement régional et local, du développement de la main-d'œuvre et de la condition féminine.
- 98-092 26-01-98 Lettre de MONSIEUR PAUL FORTIER, délégué régional par intérim, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant que le versement de la subvention accordée dans le cadre de PADER se fera le 28 janvier 1998.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

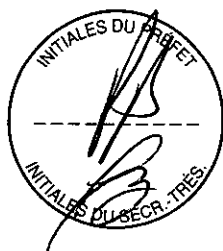
**PUBLICATIONS DU MOIS DE DÉCEMBRE 1997**

Le Carrefour	no. 4, 21 <sup>e</sup> année – décembre 1997
Contact plus	no. 23 – Automne 1997
Le Service d'extension en Foresterie de l'Est-du-Québec	octobre 1997
Gazette officielle du Québec	no. 49 26 novembre 1997
Synergie	vol. II, no. 3 Novembre 1997
Gazette officielle du Québec	no. 50 3 décembre 1997
Urba	vol. 18, no. 7 Nov. Déc. 1997
Gazette officielle du Québec	no. 48 19 novembre 1997
Ceriu infrastructures	vol. 4, no. 10 Novembre 1997
Le Baladeur	vol. 1, no. 1 décembre 1997
L'Union	mi-décembre 1997 Vol. 9, no. 4
Gazette officielle du Québec	no. 51 10 décembre 1997
L'énergie	automne 1997
Cyclus collecte sélective Québec	vol. 8, no. 2 Novembre 1997
Gazette officielle du Québec	no. 52 17 décembre 1997
Québec Vert	vol. 19, no. 12 Décembre 1997
L'aubelle	no. 123 Déc. 1997, janvier 1998

**POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

98-02-003



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

98-02-003  
(suite)

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 98-01 du chèque #7125 au chèque #7228 pour un montant total de 129 424,00 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 1997 DU COMITÉ  
CONSULTATIF AGRICOLE

98-02-004

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Choinière  
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 1997 du Comité consultatif agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

7.1 Ville de Chambly :

Règlement numéro 93-02-76A modifiant le règlement de zonage

98-02-005

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-76A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-76A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-76A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 97-11-123, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-76A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

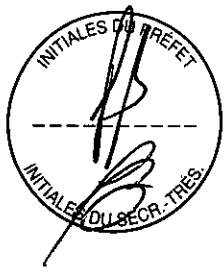
ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-76A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro 93-02-78 modifiant le règlement de zonage

98-02-006

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

98-02-006  
(suite)

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-78 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-78, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-78, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 97-11-124, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-78 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-78, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro 93-02-80A modifiant le règlement de zonage

98-02-007

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-80A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-80A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-80A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 97-11-125, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-80A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-80A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

98-02-008

Règlement numéro 93-02-79 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-79 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-79, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-79, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 97-11-016, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-79, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 97-11-122, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-79 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-79, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7.2 Ville de Beloeil : règlement numéro 1248-51-97 modifiant le règlement de zonage

98-02-009

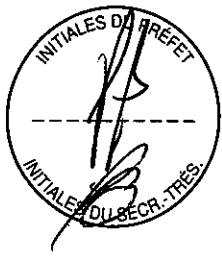
ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-51-97 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-51-97, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-51-97, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 97-11-017, recommande au Conseil de ne pas l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-51-97, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 97-11-126, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

98-02-009  
(suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-51-97 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-51-97, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-70 modifiant le règlement de zonage

98-02-010

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-70 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-70, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-70, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 97-11-127, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-70 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-70, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7.4 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville :

Règlement numéro Z.15-1A-56 modifiant le règlement de zonage

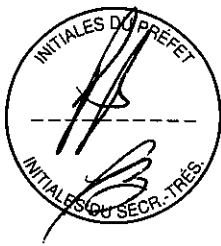
98-02-011

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro Z.15-1A-56 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro Z.15-1A-56, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

98-02-011  
(suite)

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-56, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 97-11-120, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro Z.15-1A-56 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro Z.15-1A-56 modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro Z.15-1A-60 modifiant le règlement de zonage

98-02-012

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro Z.15-1A-60 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro Z.15-1A-60, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-60, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 97-10-114, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro Z.15-1A-60 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

L EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

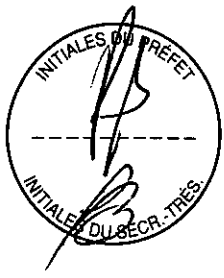
ET RÉSOLU QUE le règlement numéro Z.15-1A-60, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. ASSURANCES GÉNÉRALES

98-02-013

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a procédé à des demandes de soumissions, par voie d'invitations, pour ses assurances générales;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

98-02-013  
(suite)

ATTENDU QUE des cinq (5) firmes invitées, une seule, Chapdelaine Assurances inc, a déposé une soumission;

ATTENDU QUE ladite soumission est conforme au devis

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU DE retenir les services de la firme Chapdelaine Assurances inc., pour les assurances générales de la M.R.C., pour une prime de 4 195,00 \$, taxes incluses.

DE demander à la firme d'apporter des précisions concernant la couverture relative au débordement des eaux de surface.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 9. AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-98 "DATE DE LA VENTE D'IMMEUBLES À DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES"

98-02-014

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR MONSIEUR ANDRÉ CHOINIÈRE, À L'EFFET QUE LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE SERA DÉPOSÉ POUR ADOPTION UN PROJET DE RÈGLEMENT AFIN DE FIXER LA DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES À DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES.

Copie du projet de règlement accompagne le dépôt de l'AVIS DE MOTION.

Donné à Beloeil, ce cinquième jour du mois de février mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

POINT 10. CENTRES D'URGENCE – ENTREPRISES

98-02-015

ATTENDU QUE le gouvernement appuie financièrement la mise en œuvre de centres d'Urgence – Entreprises;

ATTENDU QUE l'appui financier du gouvernement est conditionnel à une contribution municipale, dans une proportion 80%, 20%;

ATTENDU QUE le gouvernement préconise la mise en place de trois (3) centres d'Urgence – Entreprises sur le territoire de la M.R.C., soit un centre de moyenne taille à Beloeil, un centre de petite taille à Chambly et un centre de petite taille à Saint-Bruno-de-Montarville;

ATTENDU QUE conséquemment, la participation financière du gouvernement pourra atteindre 214 000 \$ et celle des municipalités 53 500 \$;

ATTENDU QUE l'opération des centres est assurée par chacune des municipalités concernées alors que la gestion financière et la coordination sont assurés par la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude



No de résolution  
ou annotation

98-02-015  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE la contribution municipale à l'opération des centres d'Urgence – Entreprises soit et est établie au prorata de la richesse foncière uniformisée des industries et des commerces.

QUE la contribution municipale s'applique à chacun des centres, en fonction des municipalités desservies, à savoir :

. Centre de Beloeil desservant les municipalités de :

- Beloeil;
- McMasterville;
- Mont-Saint-Hilaire;
- Otterburn Park;
- Saint-Antoine-sur-Richelieu;
- Saint-Denis-sur-Richelieu;
- Saint-Marc-sur-Richelieu;
- Saint-Mathieu-de-Beloeil;
- Saint-Charles-sur-Richelieu.

. Centre de Chambly desservant les municipalités de :

- Chambly;
- Carignan.

. Centre de Saint-Bruno-de-Montarville desservant les municipalités de :

- Saint-Bruno-de-Montarville;
- Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 11. IMPLANTATION DES C.L.D.

98-02-016

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a mis sur pied un Comité d'implantation du C.L.D.;

ATTENDU QUE le travail dudit Comité a été sérieusement perturbé par les malheureux événements qui ont touché notre région;

ATTENDU QUE de ce fait, il est évidemment impossible de rencontrer l'échéance du 1<sup>er</sup> avril 1998, fixé par le Ministre responsable du développement des régions, pour la mise en place du C.L.D.;

ATTENDU QUE, conséquemment, il est nécessaire que la date de mise en place du C.L.D. soit reportée

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU DE demander au ministre responsable du développement des régions, de reporter au 1<sup>er</sup> juillet 1998 la date d'implantation du C.L.D. pour le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE copie de la présente soit acheminée au député de Borduas, monsieur Jean-Pierre Charbonneau; à la députée de Chambly, madame Louise Beaudoin; au député de Verchères, monsieur Bernard Landry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 12. COURS D'EAU ROY**

98-02-017

ATTENDU QUE le cours d'eau Roy est sous la juridiction conjointe des municipalités régionales de comté de Champlain et de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QU'une réclamation a été déposée à la Cour supérieure par madame Cécile Lachance, eu égard à des dommages causés à sa propriété résultant du débordement du cours d'eau Roy;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu agit à titre de défenderesse, conjointement avec la ville de Carignan et la M.R.C. de Champlain

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre  
APPUYÉE PAR Monsieur Julien Bussière**

ET RÉSOLU DE soumettre la réclamation de madame Cécile Lachance, aux assureurs de la M.R.C., afin qu'ils assurent le suivi dans le dossier.

DE proposer aux assureurs les services de M<sup>e</sup> Armand Poupart jr. à titre de procureur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 13. MUTUELLE DE PRÉVENTION**

98-02-018

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté désire améliorer ou mettre en place un nouveau programme de santé et sécurité au travail;

ATTENDU QUE l'U.M.R.C.Q. a négocié, avec le Groupe AST, une offre de services des plus intéressantes dans ce domaine pour ses municipalités membres;

ATTENDU QUE la M.R.C. est membre de l'U.M.R.C.Q., pour l'année 1998, afin de pouvoir bénéficier, notamment, de cette offre de services;

ATTENDU QUE la M.R.C. désire signer avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;

ATTENDU QUE la M.R.C. désire signer avec le Groupe AST et l'U.M.R.C.Q., le Contrat de services pour la gestion de la mutuelle de prévention des membres de l'U.M.R.C.Q.;

ATTENDU QU'une autorisation s'avère nécessaire de la part de la M.R.C. envers le Groupe AST pour lui permettre d'avoir accès à des données, que la CSST possède sur elle, via un lien électronique

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

98-02-018  
(suite)

ET RÉSOLU D'approuver l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux à intervenir entre la municipalité et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST);

D'approuver la contrat de services pour la gestion de la mutuelle de prévention des membres de l'U.M.R.C.Q. à intervenir entre la M.R.C., le Groupe AST et l'U.M.R.C.Q.;

D'approuver la signature du formulaire d'autorisation de l'employeur en vertu des articles 37 et 38 de la LATMP pour le lien électronique;

QUE le préfet et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ces trois (3) documents pour et au nom de la municipalité régionale de comté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. ADHÉSION À L'U.M.Q.

98-02-019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu maintienne son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et, conséquemment, défraye le coût de la cotisation annuelle au montant de 345,08 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. CRÉDIT T.P.S. – T.V.Q.

98-02-020

ATTENDU QUE la firme Fiscalistes TaxePlus a déposé une proposition de services afin d'examiner les dossiers de la M.R.C. pour identifier tous crédits relatifs à la T.P.S. et à la T.V.Q. auxquels elle pourrait être éligible;

ATTENDU QU'advenant des sommes payées en trop ou des crédits non réclamés sont identifiés, Fiscalistes TaxePlus accomplira le travail nécessaire pour en assurer le recouvrement au bénéfice de la M.R.C.;

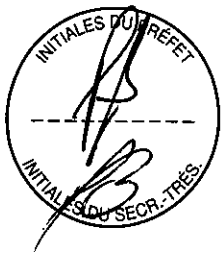
ATTENDU QUE Fiscalistes TaxePlus s'engage à acquitter tous les frais et les dépenses relatives à l'exécution du travail;

ATTENDU QUE les honoraires de Fiscalistes TaxePlus représentent trente-cinq pour cent (35%) des remboursements ou crédits incluant les intérêts afférents;

ATTENDU QU'aucuns honoraires ou frais ne seront réclamés advenant qu'aucuns remboursements ou crédits soient obtenus

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre  
APPUYÉE PAR Monsieur Claude Voyer



No de résolution  
ou annotation

98-02-020  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer une convention avec Fiscalistes TaxePlus, eu égard à l'examen des dossiers de la M.R.C. aux fins d'identifier tous crédits relatifs à la T.P.S. et à la T.V.Q. auxquels la M.R.C. pourrait être éligible.

QUE les Attendus fassent partie intégrante de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 16. NOM DE LA NOUVELLE COMMISSION SCOLAIRE**

98-02-021

ATTENDU QUE les commissions scolaires Argile-Bleue et Mont-Fort, ainsi que le secteur Est de la commission scolaire de l'Eau-Vive, se sont fusionnés pour former un nouveau territoire scolaire;

ATTENDU QUE, par le décret de la division territoriale des nouvelles commissions scolaires, le Gouvernement a donné le numéro 16-05 à la commission scolaire;

ATTENDU QUE, face à cette dénomination, le conseil provisoire de la nouvelle commission scolaire linguistique 16-05 a décidé de lancer un appel de propositions en vue de trouver un nom à la commission scolaire;

ATTENDU QUE les propositions doivent tenir compte du contexte éducatif, géographique ou historique du territoire;

ATTENDU QUE le nom proposé doit être simple, évocateur, représentatif du milieu et de l'ensemble du territoire couvert ;

ATTENDU QUE le nouveau territoire scolaire correspond aux limites du territoire des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU, par le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, DE proposer "LA COMMISSION SCOLAIRE DU PATRIMOINE", comme nom de la commission scolaire linguistique 16-05.

QUE les motifs qui appuient le nom-proposé sont les suivants :

- Le patrimoine fait d'abord référence à un héritage qui se transmet de génération en génération, ainsi en est-il de la connaissance qui se transmet par l'enseignement;
- le patrimoine est également associé aux droits et charges d'une personne, notions fondamentales véhiculées par le milieu de l'éducation qui initie les jeunes à leurs droits et devoirs dans la société;



No de résolution  
ou annotation

98-02-021  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

le patrimoine fait aussi référence à l'héritage commun d'une collectivité : le nouveau territoire de la commission scolaire comprend le Saint-Laurent et le Richelieu, soit les premiers axes de peuplement du Québec; ce territoire est ainsi riche en histoire, avec pour témoins de nombreux sites et bâtiments patrimoniaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 17. AFFAIRES PUBLIQUES**

Monsieur Pierre Paradis, citoyen de Saint-Marc-sur-Richelieu, indique qu'il désire obtenir divers documents relatifs au cours d'eau branche 30 du Ruisseau Beloeil.

Monsieur le Préfet indique qu'il considère sa demande comme une demande officielle dans le cadre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi 65). Une lettre à cet effet lui sera signifiée et une rencontre aura lieu.

**POINT 18. DIVERS**

**18.1 Nettoyage des cours d'eau : mesures d'urgence**

98-02-022

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité publique a planifié une stratégie d'intervention pour le nettoyage des cours d'eau touchés par la tempête de verglas;

**ATTENDU QUE** cette stratégie prévoit une aide financière spécifique dans le cadre du décret d'assistance financière numéro 27-98, du 11 janvier 1998;

**ATTENDU QU'il** est nécessaire d'intervenir dans le nettoyage des cours d'eau compte tenu des risques évidents d'inondation au printemps

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon**

**ET RÉSOLU D'autoriser** le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires en vue d'embaucher un inspecteur régional.

**QUE** le mandat premier dudit inspecteur soit de procéder au nettoyage des cours d'eau dans le cadre des mesures d'urgence reliées à la tempête de verglas.

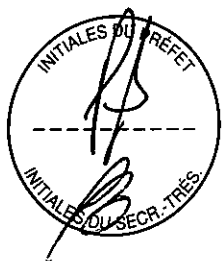
**D'autoriser** le directeur général à adhérer au Programme partenaire pour l'emploi afin d'embaucher le personnel nécessaire à la réalisation du premier mandat de l'inspecteur régional.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18.2 Plan de mesures d'urgence**

98-02-023

**ATTENDU QUE,** suite à la tempête de verglas et à ses conséquences, il y a lieu d'évaluer les implications possibles de la M.R.C.;



No de résolution  
ou annotation

98-02-023  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE pour ce faire, un comité doit être formé à cet effet

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Choinière  
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU DE former un Comité de mesures d'urgence, afin d'élaborer un plan de mesures d'urgence régional à l'échelle de la M.R.C..

QUE ledit Comité soit composé, en plus du préfet qui est membre d'office, de messieurs Robert Beaudry, Bernard Gagnon, Gilles Plante et Pierre Bélanger.

QUE le Comité s'adjoigne toutes les personnes ressources jugées nécessaires à la réalisation de son mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.3 Projet de loi 175 modifiant diverses lois

98-02-024

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 175 "Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal";

ATTENDU QUE ledit projet de loi a été sanctionné le 19 décembre 1997;

ATTENDU QUE l'article 41 du projet de loi modifie l'article 201 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement aux modalités de prises de décisions du Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées représentant la majorité de la population totale de la M.R.C.;

ATTENDU QUE l'article 200 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme n'a pas été modifié, de sorte que le quorum du Conseil de la M.R.C. est du tiers des membres du Conseil représentant au moins la moitié des voix;

ATTENDU QU'il n'y a pas adéquation entre les modalités du quorum au Conseil de la M.R.C. et les modalités de prises de décision;

ATTENDU QUE l'inclusion dans la prise de décision de la majorité totale de la population de la M.R.C., indépendamment de la population représentée lors d'une séance et du quorum, risque de causer de sérieux préjudices au fonctionnement de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU DE demander au ministre des Affaires municipales, monsieur Rémy Trudel, de modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, telle que modifiée par le projet de loi 175, eu égard aux modalités relatives au quorum et aux prises de décision du Conseil de la municipalité régionale de comté.

QUE les modifications soient les suivantes :





No de résolution  
ou annotation

98-02-024  
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- au niveau du quorum : d'ajouter aux dispositions actuelles de l'article 200, que le tiers des membres représentent également au moins la moitié de la population totale des municipalités de la M.R.C.;
- au niveau de la prise de décision : les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix exprimés représentant la majorité de la population exprimée (majorité de la population représentée lors de la séance).

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, madame Renée Legendre ainsi que messieurs Pierre Bourbonnais, Gilles Plante, Gilles Beaudet, Robert Beaudry, Julien Bussière, André Choinière, Guy Dubé, Rosaire St-Germain, Claude Voyer ayant voté en faveur de la résolution tandis que messieurs Honorius Charbonneau, Marcel Dulude et Bernard Gagnon ont voté contre la résolution

POINT 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Avant que la séance soit close, monsieur Gilles Plante, maire de McMasterville, tient à remercier le personnel de la M.R.C. pour le travail accompli au sein de sa municipalité, lors de la période des mesures d'urgence, due à la tempête de verglas.

98-02-025

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 10.

  
Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

  
Pierre Bourbonnais  
préfet

